



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 16 février 2012 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 21 février 2012 en séance ordinaire, à 19H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 12

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,  
MMES et MM. Philippe SCHUHLER, Annie MICHEL, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPFFEL, Etienne ADLOFF, Myriam WINKLER, Pierre LEVYCKYJ, Jean-Marie GLEITZ

Absents excusés : 7

Michel DIETRICH qui donne procuration à Philippe SCHUHLER  
Romain BURRUS qui donne procuration à Gérard ZIPPERT  
M. Guy JACOB qui donne procuration à Claude HAULLER  
Corinne HOFF qui donne procuration à Christiane SCHEPPLER  
Anne-Marie BELENFANT qui donne procuration à Sabine LEISER  
Olivier KEMPF  
Pierre-Nicolas MERSIOL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

12. Acquisition terrain MULLER Hervé – Impasse du Rebgarten .

### ordre du jour

- |                                                                                                  |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1) Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 17 janvier 2012 et du 13 décembre 2011 | 2 |
| 2) Subvention au Centre de loisirs                                                               | 2 |
| 3) Subvention aux associations sportives                                                         | 2 |
| 4) Demande de subvention de l'association au Petit bonheur                                       | 3 |
| 5) Demande de subvention de l'association DECOLLE                                                | 3 |
| 6) Demande de subvention de la Confrérie St-Sébastien                                            | 3 |
| 7) Subventions pour ravalement de façades                                                        | 3 |
| 8) Installations classées SCI PIEMONT - plate-forme départementale                               | 4 |
| 9) Rémunération du stagiaire                                                                     | 4 |
| 10) Ouverture d'un site bilingue à Dambach-La-Ville                                              | 4 |
| 11) Fermages                                                                                     | 5 |

12) Acquisition des parcelles de M. Hervé MULLER - Impasse du Rebgarten	5
13) Divers	5
a) Droit de préemption urbain	5
b) Schéma départemental de fusion intercommunale	6
c) Mise en compatibilité du POS avec le SCOT	6
d) Opération oschterputz	6
e) Dates des prochaines réunions de travail	6

**1) Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 17 janvier 2012 et du 13 décembre 2011**

Les procès verbaux du 17 janvier 2012 et du 13 décembre 2011, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, sont adoptés à l'unanimité.

**2) Subvention au Centre de loisirs**

En 2011, le Conseil Municipal a soutenu les enfants de Dambach participant au Centre aéré par une subvention fixée à 2,60 € / par jour et par enfant.

Le Conseil municipal décide,

- De verser une subvention à hauteur de 2,70 €/par jour et par enfant originaire de la Commune pour le Centre de Loisirs qui sera organisé cet été 2012
- Charge le Maire de verser la subvention sur présentation des justificatifs de l'association

Pour information en 2011, la Commune a versé une participation de 2,60 € par jour représentant 4 604,60 € pour le Centre de Loisirs de l'année.

**3) Subvention aux associations sportives**

L'an passé, le Conseil Municipal a versé les subventions de fonctionnement qui suivent : 34 € par année civile par licencié de moins de 18 ans, avec un minimum de 1700 €.

Vu la proposition de la commission administrative de revaloriser les subventions à 35 € par licencié de moins de 18 ans, avec un minimum de 1 700 € ;

Le Conseil Municipal,

- Décide de verser les subventions qui suivent aux associations sportives de Dambach-La-Ville :

Tennis :	95 jeunes x 35 € = 3 325 €
USD (football) :	15 jeunes x 35 € = 525 € soit versement du minimum de 1 700 €
Cercle St Sébastien :	25 jeunes x 35 € = 875 € soit versement de 1 700 €
Handball :	140 jeunes x 35 € = 4 900 €

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012
- Charge le Maire des présentes.

#### **4) Demande de subvention de l'association au Petit bonheur**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association dénommée « Un petit bonheur » à la maison de retraite, qui a pour but de promouvoir l'animation, et les loisirs des pensionnaires de l'établissement et d'assurer dans ce domaine une coordination des efforts du personnel permanent et des animateurs bénévoles.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide après délibération et vote,  
De verser une subvention de 340 € par an.

#### **5) Demande de subvention de l'association DECOLLE**

L'association DECOLLE créée en 2011 sollicite une subvention pour l'année 2012 afin de les aider à mener à bien les actions organisées pour les enfants de la Commune : carnaval, boum, sortie avant la fin de l'année scolaire...

Le Conseil Municipal décide après délibération et vote,  
De verser une subvention de 340 € par an.

#### **6) Demande de subvention de la Confrérie St-Sébastien**

La Confrérie St-Sébastien sollicite une subvention pour la mise en place d'un système de sécurité avec détecteur de mouvements dont la facture s'élève à 2 618,94 € TTC (facture du 24/01/2012), étant donné que l'alarme en place sur le site se révèle être dépassée.

Le Conseil Municipal décide après délibération et vote,  
De verser une subvention de 800 € à titre exceptionnel pour permettre la sauvegarde du patrimoine local.

#### **7) Subventions pour ravalement de façades**

Le Conseil Municipal après délibération et vote,  
A raison de 15 votes pour et de 2 abstentions (abstention de l'adjoint Claude HAULLER + 1 procuration)

décide de verser la subvention qui suit :

- Une subvention de 885,50 € pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 2 rue de l'Eglise appartenant à M. Roland PETTERMANN
- Une subvention de 346,50 € pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 24 rue du Mal Foch appartenant à Mme Danièle BIEDERMANN

## 8) Installations classées SCI PIEMONT - plate-forme départementale

L'avis du Conseil Municipal est sollicité quant à au dépôt d'une demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées, par la SCI PIEMONT pour des installations d'entreposage qui seront situées sur la plate-forme logistique - 4 allée du Rhin à Dambach-La-Ville.

Désignation de l'activité	Rubrique	régime	quantité
Entrepôt de matières combustibles	1510	Enregistrement	2 cellules de stockage -capacité théorique de 47640 t de matières combustibles pour un volume total d'entrepôt de 131797 m3
Stockage de polymères	2662	Enregistrement	stockage maximum sur le site 26470 m3
stockage de matières plastiques, caouthoucs,élastomères, résines et adhésifs synthétiques	2663	Enregistrement	stockage maximum sur le site 26470 m3
stockage de papiers cartons ou associé	1530	Enregistrement	stockage maximum sur le site 26470 m3
atelier de charge de batteries	2925	déclaration	plus de 50kw à terme - prévisionnel 60 kW

Les stockages ne se cumulent pas mais se substituent et dépendent des matières stockées.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarques particulières quant à ce dossier.

## 9) Rémunération du stagiaire

Un stagiaire, M. Thomas MARGERIE, étudiante en licence des collectivités territoriales à Sélestat effectue un stage de 40 jours x 7 Heures soit 280 heures, d'octobre à mars 2012 et effectue un travail de qualité pour le service administratif.

Pour une durée mensuelle de travail de 151,67 heures, la franchise de cotisation en 2012 à l'URSSAF est de 436,05 € (soit une rémunération horaire maximale de 2,875 €).  
Vu l'indemnité versée à la précédente stagiaire, pour le même nombre d'heures ;  
Vu la proposition de la Commission administrative ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

- Décide de lui verser deux mensualités - une au mois de février et l'autre au mois de mars, d'une somme de 375 € soit un total de 750 €.

## 10) Ouverture d'un site bilingue à Dambach-La-Ville

Vu la demande de M. SADERI, Inspecteur de l'Education Nationale qui souhaite connaître la position de la Commune concernant le projet d'ouverture d'un site bilingue à la prochaine rentrée scolaire en section maternelle ;

Vu les précisions de M. SADERI, qui rappelle que lors de la réunion du 14/12/2011 en présence du maire d'Ebersheim, il a été convenu d'opérer une ouverture d'une classe bilingue dans chacune des localités d'Ebersheim et de Dambach-La-Ville, et que la Commune d'Ebersheim a émis un avis favorable à l'accueil d'un site bilingue paritaire ;

Vu les résultats de l'enquête menée auprès des parents d'élèves de la Commune, des enfants nés en 2008 et 2009, concernés par ce projet, dont 26 d'entre eux sur un total de 43, ont déclaré être intéressés à l'inscription de leur enfant en section bilingue ;

Vu la réunion d'information des parents organisée en date du 8 février 2012 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2009, dans laquelle le Conseil municipal se prononçait pour l'ouverture d'un site bilingue pour la rentrée 2010/2011 avec comme attente, que le suivi des classes bilingues soit assuré de façon continue tant au collège de Dambach-La-Ville qu'aux lycées de Barr et Sélestat ;

Vu les réserves émises lors de la dernière séance du CM (cf. PV du CM du 17/01/2012) ;

Le Conseil Municipal décide de se prononcer à raison de 11 votes pour, 1 vote contre, 5 abstentions,  
pour l'ouverture d'un site bilingue à Dambach-La-Ville.

### **11) Fermages**

Il s'agit de régulariser le bail pour un fermage pour un pré,

Le Conseil Municipal,

Décide après délibération et vote,

De louer les prés suivants en fermage à M. Luc DELLENBACH, qui les exploite déjà

- Section 8 - parcelle 74 d'une superficie de 91,15 ares au prix de 1,03 € / are pour une durée de 9 ans.
- Décide de rattraper ce fermage durant les 5 dernières années

Charge le Maire de signer toutes les pièces y relatives

### **12) Acquisition des parcelles de M. Hervé MULLER - Impasse du Rebgarten**

Vu les parcelles situées sur l'emplacement réservé communal,

Vu l'accord de M. MULLER Hervé,

Le Conseil Municipal après délibération et vote

Décide

- D'acquérir les deux parcelles n°997 et /502 situées section 15 d'une superficie respective de 0,71 ares et de 0,34 ares, au prix de 6 720 €/ are
- De reverser les parcelles dans le domaine public de la Commune
- Charge le Maire de signer les pièces afférentes
- Charge l'étude de Me Walter de la rédaction de l'acte et de procéder aux formalités auprès du livre foncier

### **13) Divers**

#### **a) Droit de préemption urbain**

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Echange de M. et Mme Guy MERSIOL avec M. Joseph DIRRINGER - de terrains non bâtis sis section 15 parcelle 377 et section 15 parcelle 744 en partie d'une superficie respective de 2,34 ares et de 2,62 ares (appartenant à M. MERSIOL) contre la parcelle 381 - section 15.
- Echange de M. Joseph DIRRINGER d'un terrain non bâti sis section 15 parcelle 381 d'une superficie de 1,69 ares (avec M. et Mme MERSIOL)

- Vente de M. Stéphane MERSIOL d'un terrain à bâtir d'une superficie de 6,35 ares sis section 15 parcelle 1/357 (rue du Ramstein)
- Vente de M. Stéphane MERSIOL d'un terrain à bâtir d'une superficie de 7,77 ares sis section 15 parcelle 2/357 (rue du Ramstein)
- Vente de la SAREST à MULLER Sébastien et Céline GRIESSMANN d'un terrain non bâti de 11,01 ares sis section parcelle n° 429/47.
- Vente de M. et Mme JAEGER à M. et Mme RUDOLF Jérémie d'un terrain bâti sis section 18 parcelle n° 248 d'une superficie de 1,21 ares
- Vente des consorts WEISS à la Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg d'un terrain bâti sis section 38 parcelle A/37, d'une superficie de 46,92 ares
- Vente des consorts WURTZ, BAUMGARTEN et BURGNER, à Corinne SCHILLER d'un terrain bâti sis section 16 parcelles 278/75, 283/75 et 279/75 d'une superficie respective de 1,88 ares, 0,76 ares et 0,33 ares - correspondant au 2 rue Théophile Bader.
- Vente de la SAREST à M. et Mme David JOST d'un terrain non bâti de 10,76 ares sis section parcelle n° 430/47.
- Vente de la SAREST à M. BRUCKER et Mme STRUB d'un terrain non bâti de 2,29 ares sis section 10 parcelle provisoire/47
- Vente de la SAREST à M. et Mme BELKACEM d'un terrain à bâtir sis section 10 parcelle n° 412/47 d'une superficie de 6,76 ares

#### **b) Schéma départemental de fusion intercommunale**

M. le Maire annonce qu'une réunion organisée par Mme le Sous-Préfet à l'intention des délégués communautaires des deux communautés des communes aura lieu le mercredi 7 mars à 18 H dans la salle Théophile Bader de la Laube.

#### **c) Mise en compatibilité du POS avec le SCOT**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une modification du plan d'occupation des sols est nécessaire afin de mettre celui-ci en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale du piémont des Vosges.

#### **d) Opération oschterputz**

La Commune participe à nouveau à la traditionnelle opération OSCHTERPUTZ lancée par le SMICTOM. Cette année elle aura lieu le samedi 31 mars 2012 de 13 H à 17 H. Rdv à l'atelier communal.

#### **e) Dates des prochaines réunions de travail**

En raison des délais de vote du budget repoussés au 15/04/2012, les prochaines réunions de travail sont fixées comme suit :

- La réunion de préparation du budget du mercredi 22 février 2012 à 19 H est annulée.
- La réunion du 28 février 2012 à 19 H est annulée.
- La séance de vote du budget fixée au 13 mars 2012 à 17 H est reportée **au mardi 3 avril 2012 à 17 H.**
- Deux réunions préparatoires du budget sont fixées comme suit : Mardi 13 mars 2012 à 19 H et mardi 27 mars 2012 à 19H

La secrétaire de séance  
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance  
Gérard ZIPPERT